

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/92 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/43</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-sept septembre deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 10/09/2015

M. André MALVAUX est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN, et Messieurs Claude ADAM, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT et Gérard SOUDANT.

Représenté : Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM.

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – LOT 11 EQUIPEMENTS PISCINE/VESTIAIRES

Vu la délibération n°DB2014/43 du Conseil communautaire du 19 mai 2014 déléguant au Bureau communautaire les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € et inférieur à 200 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération DB2013/45 du Bureau communautaire du 18/12/2013 attribuant le marché de construction d'un centre aquatique communautaire, lot n°11 Electricité Courants Forts/Faibles à l'entreprise INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST pour un montant de 175 000€ HT ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 18/05/2015 acceptant les avenants n°1 et n°2 conclus pour le changement de dénomination sociale de l'entreprise et des travaux complémentaires engendrant une plus-value de 24 444€ HT ;

Considérant la nécessité de créer deux sanitaires en remplacement du local « change bébés » afin d'accueillir les scolaires concomitamment avec les abonnés à l'espace bien être ;

Vu l'avis favorable remis par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17/09/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ACCEPTE qu'un avenant n°3 au marché avec l'entreprise INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST soit conclu, tel que figurant en annexe de la présente, entraînant une plus-value de 1 400 € HT.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,
Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le
et de sa publication ou notification le

28 SEP 2015

